AR Prefecture

043-244301131-20221213-20221213_D_162-DE

Reçu le 15/12/2022

Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » DU 13 DECEMBRE 2022

« Loire Semène »

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes « Loire - Semène » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire. au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène, sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

PRESENTS:

En exercice: 31 Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

Présents :

21

Excusés représentés ; 9

EXCUSES REPRESENTES:

Excusés non représentés 1

Mme JOLIVET: Pouvoir donné à M. VIAL Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY M. HAURY: Pouvoir donné à M. GIRODET Mme GOMEZ: Pouvoir donné à M. ARNAUD Mme JANISSET: Pouvoir donné à M. VALEYRE

Absents: Votants:

30

Mme CHALANCON-LYOTHIER: Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

M. BLANCHARD: Pouvoir donné à Mma BENABDESLAM

M. MARCEAU: Pouvoir donné à Mme ADJERIOU Mme ROYON: Pouvoir donné à M. BOMPUIS

EXCUSEE: **Mme TARERIAT**

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

n° 20221213_D 162

Commission: Finançes -Mutualisation

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Espace Aqualudique dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

Objet : Budget Annexe Espace Aqualudique : Décision Modificative n*1

- L'augmentation d'un montant de 21 350 € des dépenses d'investissement suite à l'avenant de Maîtrise d'œuvre validée en Conseil Communautaire du 29 Mars 2022, équilibrée par un emprunt du même montant.
- L'augmentation d'un montant de 1 067.50 € en section d'investissement dépense concernant le remboursement du capital de l'emprunt, équilibrée par l'amortissement du bien à hauteur de 1 067.50 €.
- L'inscription en dépense de fonctionnement d'un montant de 900 € au titre des intérêts courus non échus de l'exercice, et d'une dotation aux amortissement complémentaire d'un montant de 1 067.50 €, équilibrées par une inscription en recette de fonctionnement de 1 967.50 € concernant les revenus des immeubles.

Certifié exécutoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Espace Aqualudique.

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le:

Fait et délibère, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président Frédéric GIRODE